

Séance plénière du 11 juin 2020

Rapport CR 2020-028 : Budget supplémentaire 2020 Acte I du plan de relance économique, écologique et solidaire

Amendement :

Les articles 7 & 8 sont remplacés par l'article suivant :

“ Article 7 : Covid 19 - Continuité de service public et respect des agent-e-s régionaux

- . Négocier un plan de continuité d'activités en préparation de la rentrée de septembre
- . Garantir les droits à congés annuels, RTT et congés bonifiés
- . Maintenir en poste l'ensemble des contractuel.les
- . Titulariser immédiatement les agent.es contractuel.les de catégorie C du siège et des lycées affecté.es sur des postes vacants
- . Stopper les suppressions de postes titulaires dans les effectifs du siège et des lycées
- . Contribuer aux frais de repas des agent.es en poste ou en ASA
- . Attribuer à l'ensemble du personnel régional d'ici fin 2020 la prime exceptionnelle prévue pour les agent.es publics mobilisé.es durant la crise sanitaire ;
- . Revaloriser la compensation financière du télétravail
- . Relancer l'attribution en urgence de logements sociaux, en particulier pour les agent.es en situation de précarité ou de violences intrafamiliales
- . Attribuer des aides d'urgence spécifiques pour les personnes touchées par la crise ”

Exposé des motifs :

STOPPER L'HÉMORRAGIE AU SEIN DES PERSONNELS DU SIÈGE DE LA RÉGION

Le articles 7 & 8 signent la casse systématique et définitive du service public régional. Comme le rappelle la Présidente page 10 du présent rapport, “*Au titre de 2019, 50 postes ont été supprimés (dont 30 dans le compte administratif 2019 présenté lors de la même séance et 20 dans le présent budget supplémentaire), ce qui porte le total à - 190 postes en 4 ans, soit 10 % des postes (auxquels s'ajoutent - 260 postes au sein des organismes associés)*”, soit 450 postes supprimés en 5 ans ! Comment se satisfaire d'une réduction aussi drastique qui affaiblit durablement la qualité du service régional rendu aux Francilien-ne-s quand, dans le même temps, l'exposé se félicite de l'engagement des agents régionaux durant la pandémie, le confinement et de la qualité de la poursuite du service régional par le biais du télétravail ? Si cela a été possible ce n'est pas seulement parce que la droite régionale avait généralisé le télétravail mais c'est essentiellement parce que les agents régionaux, comme la majorité des fonctionnaires d'État, hospitaliers et territoriaux, ont au coeur la qualité du service public et le sens de l'intérêt général.

Poursuivre la suppression de postes de fonctionnaires est donc purement idéologique pour la droite régional. L'emploi en Île-de-France doit être une priorité et la Région doit se montrer exemplaire. Le développement de l'emploi passe aussi par la création d'emplois publics stables, donc sous statut de fonctionnaire et non systématiser la contractualisation sous contrat privé, comme le prévoit, une fois de plus, l'article 8 de la délibération du présent rapport.

Par ailleurs, le 20 mai dernier, l'intersyndicale rassemblant une large partie des organisations représentatives régionales a rendu publiques des revendications que nous considérons comme prioritaires au regard des conséquences de la crise sanitaire sur le fonctionnement de notre institution et le travail accompli en urgence par les agent-e-s des lycées comme du siège. Dans une question écrite du 30 avril 2020, notre groupe avait sollicité la présidence sur les même thématiques. Sans réponse à ce jour, il nous semble maintenant indispensable que les revendications énumérées ci-dessus soient discutées et entendues.

C'est aussi et surtout une urgence pour les conditions de travail des agents au siège qui n'ont cessé de se dégrader depuis l'arrivée de la droite. Nombre de services sont aujourd'hui dans une situation extrêmement tendue.

Céline MALAISE
Présidente de groupe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Malaisé', with a long horizontal stroke extending to the right.